

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS

des personnes accompagnées

Préambule

Cette chartre a été co-construite avec les membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS) de Handicap Services ALISTER. Les mots ont été choisis par les personnes accompagnées pour rendre cette chartre accessible à toutes et tous. Les illustrations ont été réalisées par les personnes accompagnées aux accueils de jour et sur les sites d'habitats inclusifs. Elle traduit les engagements de l'association en matière de respect des droits, de bientraitance et d'accompagnement personnalisé.

1 Le droit au respect et à la non-discrimination

- ◆ Toutes les différences sont respectées.
- ◆ Je ne suis pas jugé.
- ◆ Mes opinions, mes croyances, mon handicap, mon genre et mon apparence sont respectés.



2 Le droit à un accompagnement adapté

- ◆ Mes besoins et mes attentes sont écoutés.
- ◆ Je participe aux échanges.
- ◆ Mon projet d'accompagnement est personnalisé et peut évoluer.



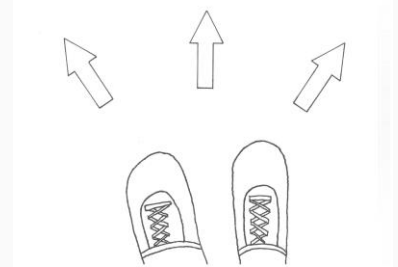
3 Le droit à l'information

- ◆ Je reçois des informations claires.
- ◆ Je peux demander de l'aide pour comprendre.
- ◆ Je connais les services, les professionnels et les activités proposées.



4 Le droit au choix et au consentement

- ◆ Mon accord est toujours demandé.
- ◆ On ne m'impose rien.
- ◆ On m'explique pour m'aider à choisir.



5 Le droit de dire non (renonciation)

- ◆ Je peux refuser une activité ou un accompagnement.
- ◆ Je suis écouté.
- ◆ Mon projet peut être modifié si je le souhaite.



6 Le droit au respect de ma vie familiale

- ◆ Je peux voir mes proches.
- ◆ Ma vie privée est respectée.
- ◆ Mes proches peuvent être associés avec mon accord.



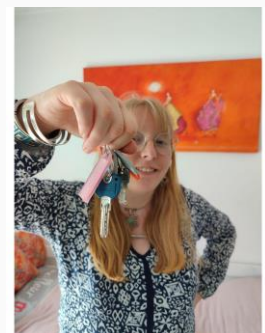
7 Le droit à la protection

- ◆ J'ai le droit d'être et de me sentir en sécurité.
- ◆ Mes informations personnelles sont protégées.
- ◆ Les professionnels respectent le secret professionnel.



8 Le droit à l'autonomie

- ◆ On respecte mes capacités.
- ◆ On ne fait pas les choses à ma place mais on m'aide pour que je puisse faire par moi-même.
- ◆ J'ai le droit d'essayer et de me tromper.



9 Le droit au soutien et à la prévention

- ◆ Je suis soutenu dans mes projets.
- ◆ Je peux accéder aux soins.
- ◆ Je suis accompagné pour éviter les ruptures.



10 Le droit d'être citoyen

- ◆ J'ai les mêmes droits et devoirs que les autres.
- ◆ Je peux être aidé pour voter ou me présenter à une élection.



11 Le droit à la pratique religieuse

- ◆ Je peux pratiquer la religion de mon choix.
- ◆ Les croyances de chacun sont respectées.
- ◆ L'association reste laïque.



12 Le droit au respect de ma dignité

- ◆ Je suis respecté en tant qu'adulte.
- ◆ Mon intimité est respectée.
- ◆ On parle avec moi et jamais sans moi.



Co-construite par Leslie BONZANI, Thérèse HEIMBRAND, Jérémie HUSSER, Jonathan KAPPS, Nicolas LEDERMANN et Laurent PARISI. Animé par Léa FERRARI et Audrey BIECHELIN MORRA – illustrée par les personnes accompagnées par les accueils de jour et les sites d'habitats inclusifs des Maisons Familiales, du Phénix, de la MaVA et des Mésanges.

Validée par le CVS le 25 juin 2026.